

Fiche Pratique

Stomie temporaire



Avant la stomie temporaire

Qu'est ce qu'une stomie temporaire ?

Une stomie temporaire consiste à dériver provisoirement le trajet normal des selles. L'objectif est de mettre au repos une partie de l'intestin grêle ou du colon, pour protéger des sutures par exemple.

Pourquoi ma stomie est dite « temporaire » ?

On parle de stomie « temporaire » quand une remise en continuité de l'intestin est envisageable/réalisable.

Avant la remise en continuité

Puis-je avoir des selles par l'anus ?

Selon le type d'intervention réalisée, il est parfois possible d'avoir des pertes par l'anus. Ce sont le plus souvent des glaires sécrétées par l'intestin. En cas d'inquiétude, contactez votre chirurgien ou votre infirmier(ère) stomathérapeute.

Quels sont les conseils pour favoriser la continence après le rétablissement ?

Avant le rétablissement et donc pendant la période où vous êtes porteur d'une stomie, vous pouvez faire travailler votre sphincter anal en pratiquant des exercices simples de contraction. Demandez conseil à votre chirurgien ou à votre infirmier(ère) stomathérapeute.



Combien de temps va durer mon hospitalisation ? Est-ce que j'aurai des soins après ?

Le temps de l'hospitalisation varie selon le type d'intervention réalisée, votre état de santé, la reprise du transit et la tolérance alimentaire. Des soins sont prodigués au niveau de la cicatrice de l'emplacement de la stomie et/ou si une nouvelle incision a été nécessaire. L'infirmier(ère) stomathérapeute ou le chirurgien sont là pour vous expliquer ces soins.

Peut-il y avoir des complications ?

Cette expérience de patient stomisé marquera votre vie bien évidemment, comme toute expérience subie à cause d'une maladie ou d'un accident. Il n'y a pas de complications particulières hormis celles liées à toute intervention chirurgicale. Les désagréments seront liés à votre transit et variables selon la longueur d'intestin restant : diarrhée, gaz, fréquence des selles plus importante, possibles irritations, ballonnements.

Combien de fois irai-je aux toilettes ?

Il n'y a pas de fréquence précise. Tout dépend du type d'intervention que vous avez eu et de votre alimentation. Au début, les selles pourront être plus fréquentes, plus liquides ou plus molles.

Que faire si la peau autour de l'anus est irritée ?

L'irritation de la peau autour de l'anus est due aux substances irritantes des selles. Il ne faut pas la prendre à la légère, votre irritation doit être traitée. Après chaque émission de selles, effectuer un soin d'hygiène et si besoin une crème protectrice conseillée par une infirmier(ère) stomathérapeute.

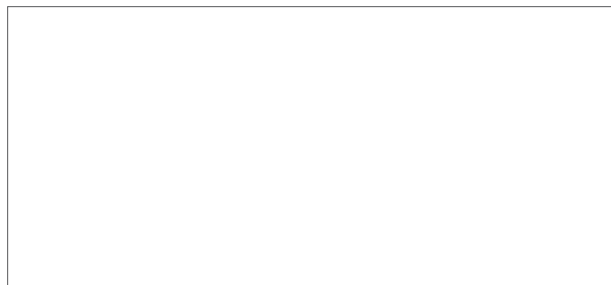
Pourrais-je manger comme avant ?

Il faudra reprendre votre alimentation progressivement en respectant les règles d'une bonne hygiène alimentaire. N'oubliez pas de suivre les conseils adaptés de la diététicienne et de l'infirmière stomathérapeute en cas de diarrhées ou de constipation.

Puis-je reprendre une activité physique et/ou professionnelle ?

Oui, après une période de convalescence et selon votre état de santé.





0 800 479 267

Service & appel
gratuits

assistance.conseil@hollister.com



Hollister France

Tour Franklin

100/101 Terrasse Boieldieu

92042 Paris La Défense

www.hollister.fr

Dispositifs médicaux fabriqués par Hollister Incorporated. Produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Ces matériels s'utilisent sur ordonnance et selon les conseils de votre médecin, pharmacien ou autre professionnel de santé compétent. Informations générales et indicatives qui ne sauraient remplacer l'avis d'un professionnel de santé. Lire attentivement les instructions figurant sur la notice et l'étiquetage avant utilisation.

Janvier 2012 Version internet 2017 - FRO014 - Hollister et son logosont des marques déposées de Hollister Incorporated, USA RCS Nanterre 402 202 733.